

CONFERENCE DE PRESSE DU SNPSP

“Le lobby des directeurs centraux ignore le ministre”

Dans une conférence de presse tenue hier à Constantine, le président du Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), M. Saïah Bensebaïni, a laissé entendre qu'il va convoquer un conseil national extraordinaire à la mi-avril pour discuter de l'éventualité d'aller vers une grève nationale si la tutelle, en la personne de son DRH, ne dialogue pas avec son syndicat et ouvre ainsi les portes à une commission mixte, chargée par le ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière, M. Amar Tou, à élaborer le statut particulier des praticiens de la santé. M. Bensebaïni a affirmé que le SNPSP est le plus représentatif dans le secteur de la santé avec 7200 adhérents sur les 16 000 praticiens, soit 40% des effectifs. «Nous avons déposé notre dossier auprès des ministères de la Santé et du Travail avant le 31 mars, soit, avant les délais indiqués par la tutelle et ce, après avoir finalisé la représentativité du syndicat en vertu de la réunion du bureau national, tenue le 26 mars dernier.

Et donc, il n'y a pas de raison pour qu'ils nous privent de notre droit le plus absolu à savoir la participation dans l'élaboration du statut particulier d'autant que le ministre a pris une décision dans ce sens, sauf que ses collaborateurs s'entêtent à ne pas exécuter ses ordres», a-t-il martelé. Il accusera les directeurs centraux du ministère de la Santé d'être derrière tous les blocages qu'a connus la santé publique. «Six ministres ont défilé à la tête du ministère de la Santé depuis ma première désignation aux commandes du SNPSP mais ce sont les mêmes personnes qui traquent la politique du travail, les directeurs centraux en l'occurrence, et à leur tête le secrétaire général M. Benkheilil. La commission mixte, présidée par ce dernier depuis l'installation de celle-ci le 13 février dernier, n'a pas fait avancer les choses jusqu'ici.



On est, en ce début du mois d'avril, en train de patauger encore au point zéro», a-t-il regretté. M. Bensebaïni va plus loin en reprochant aux administrateurs du ministère de la Santé, qui, selon ses propres termes, dialoguent avec un syndicat «maison» activant dans l'illégalité et qui n'est pas représentatif, «de se constituer en un lobby qui peut même mettre de la pression pour faire dégommer un ministre de ses fonctions».

Et de qualifier de «lamentables» les conditions dans lesquelles ces commis de l'Etat accueillent les représentants des travailleurs. Il a révélé que «lutter pour faire démettre ces responsables centraux de leurs fonctions» sera le cheval de bataille du SNPSP dans les jours à venir. «Nous exigeons des administrateurs compétents, capables de prendre nos revendications en charge et ouvrir le dialogue», a-t-il revendiqué. Le président du SNPSP a développé une plate-forme de revendications qui, à ses yeux, est le minimum devant être pris en charge. Il réclamera de se mettre autour de la même table avec la tutelle afin de préparer le statut particulier des praticiens

de la santé et rejettera l'offre du ministère qui prévoit l'élaboration de ce cadre de travail par l'administration sur la base d'une proposition arrêtée par les représentants des travailleurs et qui sera remise à la tutelle. M. Bensebaïni a insisté sur la régularisation du problème des désistements des logements de fonction au profit des locataires. A ce sujet, il a souligné que la chefferie du gouvernement a promulgué un décret précisant les règles de cession mais «les responsables centraux du ministère de la Santé font semblant de ne rien savoir à ce propos.»

Il a demandé une revalorisation immédiate de la prime de garde qui est, aujourd'hui, et selon ses dires, de l'ordre de 680 DA par garde. «C'est une prime qui ne dépend pas du statut particulier et qui peut être revue à tout moment.

D'ailleurs, la maigreur des salaires des médecins généralistes, qui est de 18 000 DA pour les nouvelles recrues ne dépasse pas les 35 000 DA pour ceux ayant travaillé plus de 15 ans et occupant des postes de responsabilité. Cela fait de la gestion des gardes un marché contre toute éthique. Les médecins de sexe masculin achètent 4 ou 5 gardes chez leurs confrères à raison de 2000 DA le mois. Ils préfèrent travailler la nuit parce qu'ils auront des journées de récupération et un net à percevoir plus élevé à la fin du mois», a-t-il constaté. Et pour conclure, il a exprimé les appréhensions du SNPSP concernant l'aménagement du secteur de la santé qui envisage la séparation des centres de soins des structures extra-sanitaires. «Nous craignons une suppression du personnel. Il y a des non-dits dans les nouveaux textes réglementant le secteur et le rattachement de certaines structures sanitaires aux APC peut influer sur les budgets de celles-ci», a-t-il conclu.

Lyas Hallas

BOUIRA

Premier tour de manivelle du film “Mimezrane” à Tikjda

Le premier tour de manivelle du film *Mimezrane* d'expression amazighe a été donné la semaine dernière à Tikjda. D'après le producteur, Ait Saâda Mokrane, que nous avons rencontré sur place ce samedi, le film a nécessité plusieurs mois de repérage pour identifier les lieux susceptibles d'accueillir les séquences de ce long métrage de 90 minutes.

Et ironie du sort, aucun village kabyle n'a répondu aux exigences de l'histoire qui nécessite un village où il n'y aurait pas de poteaux électriques, de constructions contemporaines faites de dalles et autres villas à plusieurs étages.

En effet, après plusieurs mois de repérage, et n'ayant pas trouvé ce village tant recherché en Kabylie, il a été repéré un village typiquement kabyle mais hors de Kabylie, très exactement à Naâma.

Le village se nomme Sfisfa. Ainsi et en plus de plusieurs séquences qui auront lieu tant en Haute Kabylie qu'en Basse Kabylie ainsi que dans la montagne du Djurdjura et plus exactement à Islane dans la région de Tikjda, une partie du film sera tournée à Sfisfa à Naâma. Concernant ce premier tour de manivelle, le choix de la région de Tikjda est dicté par les paysages ainsi que les habitations restantes et la pureté du sol où il n'y a pas de sachets en plastique qui pullulent dans nos contrées.

Pendant près de cinq jours, des séquences ont été filmées, depuis mardi dernier, avec quelques-unes en temps de

neige, alors que les suivantes ont été faites en temps nuageux et maussade. Ceci est dicté par l'exigence de l'harmonie des couleurs, selon l'un des techniciens rencontré sur place. Cependant, durant le tournage de ces premières séquences, la circulation automobile a considérablement gêné le réalisateur dans l'accomplissement de son travail, le bruit des véhicules étant déconstruit en pareils cas, le producteur lui-même s'est retrouvé à gérer le trafic routier au lieu de s'adonner à sa tâche. Cela étant, et concernant le synopsis du film, c'est une histoire tirée d'un conte kabyle. Une jeune fille “Mimezrane ou la fille aux tresses”, orpheline dès son jeune âge, a grandi aux côtés de Hennouche, un petit berger. Une fois adolescente, raillée des filles du village car trop belle pour elles, Mimezrane est aimée par Hennouche. Or, lorsqu'ils étaient enfants, une fois dans la campagne, ils se sont retrouvés devant une cabane où un épouvantail veillait à ce qu'aucune fleur ne pousse et aucun oiseau ne chante. Hennouche brûla l'épouvantail mais en le faisant, une silhouette surgit de la hutte et le roua de coups. De cette aventure, la jeune fille eut une malédiction, celle de ne plus procréer tant qu'elle n'aura pas porté les bracelets de la fécondité lesquels bracelets se trouvaient l'un enfoui dans un lieu tenu secret dans le Djurdjura sous la surveillance de Ouaghzen — le terrible ogre redouté des enfants kabyles — et l'autre se trouvant autour du cou d'une gazelle plus

rapide qu'une flèche dans un désert lointain. Hennouche aimant follement Mimezrane partit à la conquête des deux bracelets. Une fois le premier bracelet arraché, Hennouche le remit à sa bien-aimée et partit pour ramener le deuxième qui se trouvait au niveau de l'Oasis du Silence.

Or, pendant ce temps, la sorcière qui se déguisa en visage humain sous forme d'une vieille femme, s'invita dans la maison de la jeune Mimezrane. Usant d'un subterfuge, elle fit connaître la beauté de Mimezrane pour un jeune riche Bakir. Celui-ci l'emporta de force et l'épousa. Lorsque Hennouche revint au pays muni du second bracelet magique de la fécondité, il trouva sa bien-aimée mariée à cet étranger. Pour la sauver, Hennouche se déguisa en berger du riche Bakir. Il libéra sa bien-aimée qui pensait toujours à lui et ne voulait plus de Bakir qui la préférerait à toutes ses épouses.

Cependant, les deux fugitifs furent vite retrouvés...

Ce film réalisé par Ali Mouzaoui est interprété par Ouardia Ould Taleb, Hamza Iguer, Abderrahmane Debiane et Fadila Ouabdeslam.

Enfin, signalons que d'après le directeur de la culture, Omar Reghal, la wilaya de Bouira a décidé de contribuer financièrement à ce film qui a déjà reçu l'aide de la part du ministère de la Culture et de la présidence de la République.

Y. Y.

SINISTRES DE LA CITE IBN-KHALDOUN DE BOUMERDES

Un relogement qui tarde

Les sinistrés de la cité Ibn-Khaldoun (1200 logements) de la ville de Boumerdes désespèrent de voir leurs logements, ravagés par le séisme de 2003, se reconstruire pour quitter les chalets où la vie, selon eux, se détériore de jour en jour et l'insécurité devient maître des lieux. Leurs espoirs de revenir rapidement dans une habitation en dur de leur ancien quartier s'éloignent de plus en plus.

Leur projet de reconstruction de 520 résidences est en effet entré depuis belle lurette dans un imbroglio de procédures administratives, techniques et financières qu'ils estiment interminables. Au constat d'une situation générale de ce projet que nous a remis l'association Ibn-Khaldoun de reconstruction de 520 logements détruits par le séisme du 21 mai 2003, que préside M. Daoudi, concernant 310 habitations, les travaux de gros œuvre sont sur la fin pour 30 logements, les fondations ont été lancées tandis que pour les 180 restants, toujours selon cette association, rien n'est encore fait.

Autant dire que les travaux de construction avancent très lentement. Les modalités de financement, lourdes et, d'après nos vis-à-vis, trop contraignantes, sont l'une des raisons qui ralentissent le rythme des réalisations escomptées. Pourtant ni la wilaya ni la commune de Boumerdes n'ont lésiné sur le soutien et les aides sous diverses formes. En effet, plusieurs fois M. Bedrici, wali de Boumerdes, est intervenu pour débloquer des situations bureaucratiques. Pour permettre précisément le lancement des travaux, il avait, on s'en souvient, ordonné à l'OPGI de Boumerdes, le maître de l'ouvrage délégué, de payer, sur ses fonds propres, les premières factures en attendant l'indemnisation des bénéficiaires.

L'APC de Boumerdes avait, pour sa part, financé l'étude du sol du projet. Il faut rappeler tout de même que les sinistrés des 1200 logements, majoritairement des cadres dans divers secteurs d'activité, ont été contraints de descendre plusieurs fois dans la rue pour se faire entendre. Force est de constater que quatre années après cette calamité, ces victimes, qui sont dans des chalets depuis 2003, ne prendront vraisemblablement pas possession de leurs nouvelles habitations en 2007. L'association que préside M. Daoudi a recensé plusieurs problèmes, notamment le versement des indemnités (1 000 000 DA) au maître de l'ouvrage. La CNL (Caisse nationale du logement), trésorière de l'Etat, s'agissant de l'aide aux familles sinistrées, n'accepte, d'une part, le dossier d'indemnisation qu'à la vue de tous les documents réglementaires, dont l'obtention n'est pas une mince affaire pour les victimes et d'autre part, n'effectue les paiements des travaux à l'entreprise de réalisation.

Cosider en l'occurrence, qu'au constat de l'avancement des travaux. Cette entreprise exige de son côté de l'argent pour les financer. Pour Mme Benzerga, membre de cette association, le vivre et le couvert à eux seuls coûteraient 1 500 000 DA. Justement en vue de concrétiser aux moins ces deux opérations en attendant des jours meilleurs et pour faire l'appoint au million de dinars versé par l'Etat, la question des prêts bancaires (500 000 DA pour chaque sinistré) n'est malheureusement pas encore résolue. Les banquiers restent intransigeants sur la “bancabilité” des solliciteurs.

Certains d'entre eux, particulièrement les retraités, les chômeurs ou les personnes ayant des bas revenus ne remplissent pas les conditions requises (imposées). Effectivement, dans cette affaire, l'Etat, par le biais d'une circulaire, prend en charge les intérêts induits par les prêts, mais pas les risques, d'où la revendication des sinistrés demandant à l'Etat de poursuivre ses efforts de solidarité pour trouver une issue à ce dilemme, faute de quoi le chantier risque une autre fois de s'arrêter.

Abachi L.